

GUIDE POUR L'ACQUISITION DE PRESTATIONS D'ÉTUDES

Forme de mise en concurrence recommandée

Mise en concurrence pour le choix d'un prestataire

Type de procédure recommandé

Sélective / ouverte

Motif

La mise en concurrence pour le choix d'un prestataire est la forme de mise en concurrence appropriée, car la marge créative offerte par le projet est restreinte et l'entité adjudicatrice recherche le meilleur mandataire et non la meilleure solution.

Si le volume estimé du marché est supérieur à la valeur seuil légale de 230 000 francs (LMP) et 250 000 francs (AIMP), vous pouvez opter pour une procédure sélective ou ouverte. La procédure sélective se prête aux tâches complexes requérant des connaissances techniques pointues. La procédure ouverte livre le plus large éventail d'offres.

Caractéristiques

- Charge de travail faible à modérée
- anonyme

Règlement applicable

SIA 144

Pour en savoir plus

- [Mise en concurrence axée sur les prestations](#)
- [Mise en concurrence pour le choix d'un prestataire](#)